

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 116/2019

OBJET : Fourniture pour la collecte d'ordures ménagères, de recyclables secs, de verre et pour le compostage / lot 5 - Autorisation du Président à signer l'accord-cadre

L'an deux mille dix-neuf et le 4 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 28 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ; Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Gilles COMBES à Danielle TENSA, Cathy HOAREAU à Patrick CASTRO, Catherine MONIER à Claude DIDIER, Sébastien VINCINI à Monique COURBIERES.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadia ESTANG et Monsieur Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets rappelle qu'une première consultation pour la « fourniture pour la collecte d'ordures ménagères, de recyclables secs, de verre et pour le compostage » a été engagée comme suit avec un maximum par lot.

- Lot 1 : Bacs roulants 120L, 240L, 340L et 660L d'ordures ménagères et de recyclables secs
- Lot 2 : Sacs de précollecte
- Lot n°3 : Composteurs individuels (petits, moyens, grands)
- Lot n°4 : Composteurs collectifs
- Lot n°5 : Composteurs de grande capacité pour établissement
- Lot n°6 : Fourniture de lombricomposteurs
- Lot n°7 : Colonnes aériennes pour apport volontaire (verre, fibreux)
- Lot n°8 : Colonnes aériennes pour apport volontaire avec orifice en bas
- Lot n°9: Petits seaux pour compostage

A l'issue de cette première consultation, le lot n°5 (Composteurs de grande capacité pour établissement) ayant été déclaré infructueux faute d'offre reçue, une nouvelle consultation a été engagée. Les offres reçues pour le lot 5 ont été confiées au service collecte pour analyse et établissement du rapport d'analyse.

La CAO dans sa séance du 27 mai 2019 a attribué le marché au profit de l'ASSOCIATION EMERAUDE ID.

Le montant annuel maximum est de 4 000€ HT.

L'accord-cadre a une durée initiale courant à compter du 24 juin 2019 ou de sa date de notification si elle est postérieure jusqu'au 29 février 2020.

Envoyé en préfecture le 14/06/2019

Reçu en préfecture le 14/06/2019

Affiché le 14/06/2019



ID : 031-200068807-20190604-116_2019-DE

Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois soit :

- Reconduction 1 jusqu'au 28 février 2021
- Reconduction 2 jusqu'au 28 février 2022.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, l'unanimité,

PREND ACTE de la décision d'attribution de la CAO comme énoncé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS